



European Maritime Safety Agency

**AESM**

**ÉTATS FINANCIERS**

**2015**

# **SOMMAIRE**

## **ÉTATS FINANCIERS 2015**

*Article 96 du règlement financier de l'AESM*

Introduction: Lettre de certification du comptable de l'AESM

1. État de la situation financière
2. Compte de résultat
3. Tableaux des flux de trésorerie
4. État des variations en termes d'actifs nets
5. Principales politiques comptables
6. Notes concernant l'état de la situation financière
7. Notes concernant le compte de résultat

## **EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2015**

*Article 97 du règlement financier de l'AESM*

8. Exécution budgétaire 2015
  - a. Résultat budgétaire 2015 (format DG Budget)
  - b. Aperçu du résultat budgétaire 2015 (par crédits des titres budgétaires C1/C4/C5/C8/R0)
  - c. Détails du résultat budgétaire 2015 (par crédits des lignes budgétaires C1/C4/C5/C8/R0)
  - d. Rapprochement du résultat de l'exécution du budget et du résultat budgétaire
9. Tableau des effectifs et postes pourvus en 2015

## **RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE 2015**

*Article 96 du règlement financier de l'AESM*

## **INTRODUCTION:**

### **LETTRE DE CERTIFICATION DU COMPTABLE DE L'AESM**

La comptabilité annuelle de l'Agence européenne pour la sécurité maritime pour l'exercice 2015 a été élaborée conformément au titre IX du règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne, aux règles comptables arrêtées par le comptable de la Commission, et aux principes et méthodes comptables arrêtés par moi-même.

Je reconnais être responsable de la préparation et de la présentation des comptes annuels de l'Agence européenne pour la sécurité maritime, conformément à l'article 68 du règlement financier.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en certifie la fiabilité, toutes les informations nécessaires à la production des comptes décrivant l'actif et le passif de l'Agence européenne pour la sécurité maritime ainsi que l'exécution du budget.

Je certifie par la présente que, sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure de signer les comptes, j'ai obtenu l'assurance raisonnable que les comptes présentent une image fidèle, dans tous les aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et de la trésorerie de l'Agence européenne pour la sécurité maritime.

Fait à Lisbonne, le 28 avril 2016

**Michel Metzger**  
Comptable

## 1. AESM – ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2015 – ACTIF

Compte destiné à la consolidation		31.12.2015	31.12.2014
	<b>ACTIFS</b>		
	<b>A. VALEURS IMMOBILISÉES</b>		
210000	Actifs incorporels	7 200 819,44	7 965 813,14
200000	Propriétés immobilières, usine et équipement	22 494 375,50	23 213 277,84
221000	Terrains et immeubles	37 038,00	42 142,00
230000	Installations, machines et outillage	14 177 058,00	16 224 057,00
241000	Matériel informatique	1 876 228,00	1 408 149,00
240000	Mobilier et parc automobile	429 487,50	410 865,84
242000	Autres aménagements	5 974 564,00	5 128 064,00
299000	Préfinancement à long terme	290 136,00	290 136,00
durée	Préfinancement à long terme	290 136,00	290 136,00
	<b>TOTAL VALEURS IMMOBILISÉES</b>	<b>29 985 330,94</b>	<b>31 469 226,98</b>
	<b>B. ACTIFS COURANTS</b>		
310000	Stocks	1 072 320,00	265 500,00
405000	Préfinancement à court terme	3 892 864,51	5 450 331,27
durée	Préfinancement à court terme	3 892 864,51	5 450 331,27
400000	Créances à court terme	6 195 213,40	3 964 113,86
401000	Créances courantes	1 022 413,17	557 276,73
410900	Créances diverses	51 127,29	50 438,33
490000	Autres	5 121 672,78	3 356 398,80
490010	Produits à recevoir	120 244,54	182 214,06
490011	Charges reportées	1 379 662,34	711 095,46
490090	Produits à recevoir auprès d'entités UE consolidées	3 621 765,90	2 463 089,28
400009	Créances à court terme auprès d'entités UE consolidées	0,16	0,00
500000	Trésorerie et liquidités	12 244 227,83	8 568 435,90
	<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>23 404 625,74</b>	<b>18 248 381,03</b>

TOTAL	53 389 956,68	49 717 608,01
-------	---------------	---------------

## **AESM – ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2015 – PASSIF**

Compte destiné à la consolidation		31.12.2015	31.12.2014
	<b>PASSIF</b>		
	<b>A. Actif net</b>	<b>36 294 648,55</b>	<b>38 440 196,18</b>
	Réserves	0,00	0,00
	Excédent/déficit cumulé	38 440 196,18	39 106 160,62
	Résultat économique de l'exercice profit+/-perte-	-2 145 547,63	-665 964,44
	<b>B. Participations minoritaires</b>		
	<b>C. DETTES</b>		
	<b>À LONG TERME</b>	<b>110 285,29</b>	<b>110 798,68</b>
100000	Autres dettes à long terme	110 285,29	110 798,68
140000			
141000			
172000			
172100	Autres dettes à long terme	110 285,29	110 798,68
	<b>TOTAL A+B+C</b>	<b>36 404 933,84</b>	<b>38 550 994,86</b>
	<b>D. PASSIF À COURT TERME</b>	<b>16 985 022,84</b>	<b>11 166 613,15</b>
	Provisions pour risques et charges	46 000,00	0,00
	Montants à payer	16 939 022,84	11 166 613,15
483000			
440000			
441000	Créances courantes	634 210,46	395 014,31
443000	Créiteurs divers	118 671,60	175 869,74
491000	Autres	2 204 022,77	2 758 198,53
491010	Charges à payer	2 182 594,91	2 756 886,15
491011	Crédit reporté	3 246,90	1 312,38
491090	Charges à payer auprès d'entités UE consolidées	18 180,96	0,00
440009	Montants dus à des entités UE consolidées	13 982 118,01	7 837 530,57
440019	Préfinancement perçu d'entités UE consolidées	13 644 389,02	7 837 530,57
440029	Autres montants dus à des entités UE consolidées	337 728,99	0,00
	<b>TOTAL D. PASSIF COURANT</b>	<b>16 985 022,84</b>	<b>11 166 613,15</b>

TOTAL	53 389 956,68	49 717 608,01
-------	---------------	---------------

## 2. AESM – COMPTE DE RÉSULTAT 2015

Compte destiné à		2015	2014
744000	Recettes provenant du fonctionnement administratif	2 983 607,77	2 929 705,51
745000	Autres recettes de fonctionnement	51 968 890,27	51 214 499,85
777777	<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>54 952 498,04</b>	<b>54 144 205,36</b>
610000	Dépenses administratives	-33 206 896,67	-32 297 930,50
620100	Totalité des frais de personnel	-17 599 973,17	-17 502 135,25
630100	Dépenses liées aux immobilisations	-9 358 772,40	-8 036 797,10
611000	Autres dépenses administratives	-6 248 151,10	-6 758 998,15
600000	Dépenses opérationnelles	-23 910 920,30	-22 555 774,23
606000	Autres dépenses opérationnelles	-23 910 920,30	-22 555 774,23
666666	<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-57 117 816,97</b>	<b>-54 853 704,73</b>
	<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 165 318,93</b>	<b>-709 499,37</b>
750000	Recettes financières	20 136,59	43 854,87
650000	Dépenses financières	-365,29	-319,94
	<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS HORS EXPLOITATION</b>	<b>19 771,30</b>	<b>43 534,93</b>
	<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>-2 145 547,63</b>	<b>-665 964,44</b>
800008	Participations minoritaires		
790000	Gains extraordinaires (+)		
690000	Pertes extraordinaires (-)		
	<b>EXCÉDENT/(DÉFICIT) DES ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>	<b>-2 145 547,63</b>	<b>-665 964,44</b>

### 3. AESM – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE 2015 (MÉTHODE INDIRECTE)

	2015	2014
<b>Flux de trésorerie des activités ordinaires</b>		
<b>Excédent/(déficit) des activités ordinaires</b>	<b>-2 145 547,63</b>	<b>-665 964,44</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
<u>Ajustements</u>		
Amortissement (immobilisations incorporelles) + Dépréciation (immobilisations corporelles) + Augmentation/(diminution) des provisions pour risques et charges Augmentation/(diminution) de la réduction de valeur pour créances douteuses	2 206 137,34	1 351 636,90
(Augmentation)/diminution des valeurs (Augmentation)/diminution du préfinancement à long terme (Augmentation)/diminution du préfinancement à court terme (Augmentation)/diminution des créances à court terme (Augmentation)/diminution des créances associées aux entités UE consolidées	6 068 420,73	4 659 194,13
Augmentation/(diminution) d'autres dettes à long terme	46 000,00	277 265,81
Augmentation/(diminution) des montants dus (Augmentation)/diminution des dettes associées aux entités UE consolidées	0,00	1 869,68
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-806 820,00	0,00
Augmentation/(diminution) des valeurs (Augmentation)/diminution du préfinancement à long terme (Augmentation)/diminution du préfinancement à court terme (Augmentation)/diminution des créances à court terme (Augmentation)/diminution des créances associées aux entités UE consolidées	0,00	0,00
Augmentation/(diminution) d'autres dettes à long terme	1 557 466,76	-783 947,16
Augmentation/(diminution) des montants dus (Augmentation)/diminution des dettes associées aux entités UE consolidées	-2 231 099,38	-436 285,12
Augmentation/(diminution) d'autres dettes à long terme	-0,16	58 198,13
Augmentation/(diminution) des montants dus (Augmentation)/diminution des dettes associées aux entités UE consolidées	-513,39	2 124,69
Augmentation/(diminution) des montants dus (Augmentation)/diminution des dettes associées aux entités UE consolidées	-372 177,75	-363 944,58
Augmentation/(diminution) des dettes associées aux entités UE consolidées	6 144 587,44	-1 340 717,52
<b>Flux de trésorerie nets provenant d'activités de fonctionnement</b>	<b>10 466 453,96</b>	<b>2 759 430,52</b>
<b>Flux de trésorerie sur investissements</b>		
Augmentation d'immobilisations corporelles et incorporelles (-)	-6 790 662,03	-8 188 304,29
Produits d'immobilisations corporelles et incorporelles (+)	0,00	1 495 956,63
	0,00	
<b>Flux de trésorerie nets sur investissements</b>	<b>-6 790 662,03</b>	<b>-6 692 347,66</b>
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 675 791,93	-3 932 917,14

<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période</i>	8 568 435,90	5 993 813,94
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période</i>	12 244 227,83	8 568 435,90

#### 4. ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET – 2015

Actif net	Excédent/déficit accumulé	Résultat économique de l'exercice	Actif net (total)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	39 106 160,62	-665 964,44	38 440 196,18
Changements de méthodes comptables 1)			0,00
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2015</b>	<b>39 106 160,62</b>	<b>-665 964,44</b>	<b>38 440 196,18</b>
Autres 2)			0,00
Mouvements de justes valeurs			0,00
Variations de la réserve du Fonds de garantie			0,00
Allocation du résultat économique précédent	-665 964,44	665 964,44	0,00
Montants alloués aux États membres			0,00
Résultat économique de l'exercice		-2 145 547,63	-2 145 547,63
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>38 440 196,18</b>	<b>-2 145 547,63</b>	<b>36 294 648,55</b>
<b>Compte</b>	<b>140000</b>	<b>141000</b>	

## **5. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES**

### **A) FONDEMENTS JURIDIQUES ET RÈGLES COMPTABLES**

Les états financiers de l'AESM pour 2015 ont été élaborés sur la base des documents suivants:

- le règlement fondateur de l'AESM (règlement n° 1406/2002/CE modifié)
- le règlement financier de l'AESM (18 décembre 2013)
- les modalités d'exécution du règlement financier de l'AESM, modifiées en dernier lieu par le conseil d'administration (18 novembre 2014)
- la décision n° 2009/30 de l'AESM sur les règles d'inventaire (sur la base des règlements et des lignes directrices de la Commission applicables en la matière)
- les «lignes directrices comptables» telles que fournies par le comptable de la Commission ainsi que les instructions de clôture pour 2015.

Conformément aux articles 94, 95 et 96 du règlement financier, l'AESM élabore ses états financiers sur la base des règles de la comptabilité d'exercice, qui découlent des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ou, par défaut, des normes internationales d'information financière (IFRS).

Ces normes comptables, adoptées par le comptable de la Commission, doivent être appliquées par toutes les institutions et tous les organes de l'Union européenne qui entrent dans le champ d'application de la consolidation, afin d'établir un ensemble de règles uniforme en matière de comptabilité, d'évaluation et de présentation des comptes en vue d'harmoniser le processus d'établissement des états financiers et de consolidation. Ces comptabilités sont tenues par année civile en EUR.

### **B) PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers ont pour objectif de fournir des informations sur la situation financière, le résultat et les flux de trésorerie d'une entité, utiles à tout un éventail d'utilisateurs.

Les considérations générales (ou principes comptables) à suivre lors de la préparation des états financiers sont décrits dans la règle comptable n° 2 de l'UE et sont identiques

à ceux décrits dans l'IPSAS 1, à savoir: présentation fidèle, comptabilité d'exercice, continuité des activités, cohérence de la présentation, agrégation des données, compensation et comparabilité des informations.

L'établissement des états financiers conformément aux principes susmentionnés nécessite que la direction effectue des estimations affectant les montants enregistrés de certains postes de l'état de la situation financière et du compte de résultat, ainsi que les informations sur les actifs et passifs éventuels.

### **C) BASE DE PRÉPARATION**

#### *a) Monnaies et base de conversion*

Les états financiers sont présentés en euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de l'Union européenne.

#### *b) Transactions et soldes*

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros sur la base des taux de change en vigueur aux dates des transactions concernées. Les gains et pertes de change liés au règlement de transactions en devises étrangères et à la conversion, aux taux de change de fin d'exercice, des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont portés au compte de résultat économique.

#### *c) Utilisation d'estimations*

Conformément aux IPSAS et aux principes comptables généralement reconnus, les états financiers incluent nécessairement des montants basés sur des estimations et des hypothèses formulées par la direction sur la base des informations les plus fiables dont elle dispose. Les principales estimations portent notamment sur les montants des provisions, le risque financier lié aux créances à percevoir, les produits à recevoir et les charges à payer, les actifs et passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles. Les résultats réels

peuvent s'écarter de ces estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

## **D) ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

### *a) Actifs incorporels*

Les licences de logiciels informatiques qui ont été acquises sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur. Les immobilisations sont amorties sur une base linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Les immobilisations incorporelles développées en interne sont capitalisées lorsque les critères pertinents des règles comptables de l'Union européenne sont satisfaits. Les coûts capitalisables comprennent tous les coûts directement imputables à la création, la production et la préparation des actifs afin qu'ils soient opérationnels selon le mode de fonctionnement envisagé par la direction. Les coûts liés aux activités de recherche, les coûts de développement et d'entretien non capitalisables sont passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

### *b) Valeurs patrimoniales, installations, machines et outillage*

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend toute dépense directement imputable à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct le cas échéant, uniquement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'AESM et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Puisque l'AESM ne recourt pas à l'emprunt pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, elle ne supporte pas de charges d'emprunt sur ces acquisitions.

Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis, leur durée de vie étant considérée comme illimitée. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties, puisqu'elles ne

sont pas encore disponibles pour utilisation. L'amortissement des autres actifs est calculé selon la méthode linéaire, de manière à imputer leur coût sur leur valeur résiduelle, en fonction de leur durée de vie utile estimée, comme suit:

<b>TAUX D'AMORTISSEMENT</b>	
Type d'actif	Taux linéaire d'amortissement
Bâtiments	4 %
Installations, machines et équipements	10 % à 25 %
Mobilier	10 % à 25 %
Installations et accessoires	10 % à 25 %
Parc automobile	25 %
Matériel informatique	25 %
Autres immobilisations corporelles	10 % à 25 %

c) Préfinancements

Un préfinancement est un paiement destiné à fournir une avance au bénéficiaire, par exemple un fonds de trésorerie. Il peut être fractionné en plusieurs versements sur une période définie dans la convention de préfinancement spécifique. Le fonds de trésorerie (ou l'avance) est remboursé ou utilisé aux fins pour lesquelles il a été fourni pendant la période définie dans la convention. Si le bénéficiaire n'encourt pas de dépenses éligibles, il est dans l'obligation de restituer le préfinancement à l'Union européenne. Le montant du préfinancement est apuré (en tout ou en partie) à mesure de l'acceptation des coûts éligibles et des remboursements éventuels, et ce montant est passé en charges.

d) Créances

Les créances sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances est constatée en présence d'éléments objectifs indiquant que l'AESM ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et son montant

recouvrable. La dépréciation est portée au compte de résultat. Une dépréciation générale, sur la base de l'expérience antérieure, est également comptabilisée pour les ordres de recouvrement non exécutés qui ne font pas déjà l'objet d'une dépréciation spécifique.

e) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers et se définissent comme des actifs courants. Ils comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue.

f) Provision

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'AESM supporte une obligation actuelle vis-à-vis de tiers (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation, et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité (méthode de la «valeur attendue»).

g) Comptes montants dus

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception des factures pour le montant initial de celles-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'Union européenne et acceptés par celle-ci.

h) Charges à payer/produits à recevoir et charges et crédits à reporter

Dans le cadre des règles comptables de l'Union européenne, les transactions et événements sont constatés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se

rapportent. À la fin de la période comptable, les charges à payer sont constatées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Le calcul des charges à payer est effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles et pratiques publiées par la Commission, qui visent à faire en sorte que les états financiers fournissent une image fidèle de la situation.

Les produits sont également comptabilisés au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. En fin d'exercice, lorsqu'une facture n'a pas été envoyée alors que le service a été rendu ou les biens livrés à l'AESM, ou qu'il existe un accord contractuel, le montant correspondant est comptabilisé dans les états financiers en tant que produit à recevoir.

Par ailleurs, lorsque, en fin d'exercice, une facture a été envoyée alors que le service n'a pas encore été rendu ou que les biens n'ont pas encore été livrés, le crédit correspondant est reporté et sera comptabilisé lors de l'exercice comptable suivant.

## **E) COMPTE DE RÉSULTAT**

### **a) Recettes**

- Recettes issues des opérations sans contrepartie directe

Elles constituent la grande majorité des recettes de l'AESM et comprennent essentiellement la subvention versée par la DG MOVE et les aides perçues de la DG ELARG et de la DG DEVCO.

- Recettes issues des opérations avec contrepartie directe

Le produit de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'acheteur s'est vu transférer les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. La comptabilisation du produit d'une transaction impliquant la fourniture de services s'effectue en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

Les principales recettes issues des opérations avec contrepartie directe de l'AESM comprennent les taxes et charges à percevoir dans le cadre des opérations LRIT, les produits liés au projet Equasis et les divers services fournis à d'autres agences.

b) Dépenses

Les charges liées à des opérations avec contrepartie directe telles que des achats de biens ou de services sont comptabilisées lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'AESM et acceptés par celle-ci. Elles sont évaluées au coût de facturation initial.

Lorsqu'une demande de paiement ou une déclaration de dépenses satisfaisant aux critères de comptabilisation est reçue, elle est comptabilisée en charges à concurrence du montant éligible. En fin d'exercice, les dépenses éligibles encourues dues aux bénéficiaires mais non encore déclarées sont estimées et comptabilisées en charges à payer.

**F) ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS**

a) Actif éventuel

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'Union européenne. Une information sur un actif éventuel est fournie lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

b) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'AESM, ou une obligation actuelle résultant d'événements passés mais non comptabilisée, soit parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou un potentiel de service sera nécessaire pour régler l'obligation, soit dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable ne peut être faite pour le montant de l'obligation.

## 6. NOTES CONCERNANT L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

### A) Actif immobilisé

Les variations suivantes ont été enregistrées pour les immobilisations incorporelles en 2015:

2015		Logiciels produits en interne	Autres logiciels	Totalité des logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Total
<b>Valeur brute comptable au 1.1.2015</b>	+	<b>7 351 019,67</b>	<b>4 513 150,12</b>	<b>11 864 169,79</b>	<b>1 684 710,14</b>	<b>13 548 879,93</b>
Ajouts	+	0,00	266 642,34	266 642,34	1 174 501,30	1 441 143,64
Produits de cessions	-			0,00		0,00
Transferts entre lignes	+/-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres variations (2)	+/-			0,00		0,00
<b>Valeur brute comptable au 31.12.2015</b>		<b>7 351 019,67</b>	<b>4 779 792,46</b>	<b>12 130 812,13</b>	<b>2 859 211,44</b>	<b>14 990 023,57</b>
<b>Cumul des amortissements et moins-values au 1.1.2015</b>	-	<b>-1 339 865,36</b>	<b>-4 243 201,43</b>	<b>-5 583 066,79</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 583 066,79</b>
Amortissements	-	-1 837 754,91	-368 382,43	-2 206 137,34		-2 206 137,34
Reprises d'amortissements	+			0,00		0,00
Produits de cessions	+			0,00		0,00
Reprises de moins-values	+			0,00		0,00
Transferts entre lignes	+/-			0,00		0,00
<b>Cumul des amortissements et moins-values au 31.12.2015</b>		<b>-3 177 620,27</b>	<b>-4 611 583,86</b>	<b>-7 789 204,13</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 789 204,13</b>
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2015</b>		<b>4 173 399,40</b>	<b>168 208,60</b>	<b>4 341 608,00</b>	<b>2 859 211,44</b>	<b>7 200 819,44</b>
Comptes				211000	214000	210000

Conformément à la règle comptable n° 7 de la Commission européenne, les amortissements ont été enregistrés mensuellement dans le système SAP.

Comme l'exige la règle n° 6 de la CE, les immobilisations incorporelles en cours ont été enregistrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Tous les projets débutant après le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et présentant une valeur estimative supérieure à 250 000 EUR (coût total) ont

été intégrés dans le compte 214000.

Les variations suivantes ont été enregistrées pour les immobilisations corporelles en 2015:

2015		Bâtiments	Installations et équipements	Matériel informatique	Mobilier et parc automobile	Autres aménagements	Total
<b>Valeur brute comptable au 1.1.2015</b>	+	<b>51 037,72</b>	<b>39 272 491,92</b>	<b>6 150 862,61</b>	<b>703 195,25</b>	<b>11 329 729,52</b>	<b>57 507 317,02</b>
Ajouts	+	0,00	2 025 624,02	1 225 122,95	87 106,23	2 011 665,19	5 349 518,39
Produits de cessions	-						0,00
Transferts entre lignes	+/-						0,00
Autres variations (1)	+/-						0,00
<b>Valeur brute comptable au 31.12.2015</b>		<b>51 037,72</b>	<b>41 298 115,94</b>	<b>7 375 985,56</b>	<b>790 301,48</b>	<b>13 341 394,71</b>	<b>62 856 835,41</b>
							0,00
<b>Cumul des amortissements et moins-values au 1.1.2015</b>	-	<b>-8 895,72</b>	<b>-23 048 434,92</b>	<b>-4 742 713,61</b>	<b>-292 329,41</b>	<b>-6 201 665,52</b>	<b>-34 294 039,18</b>
Dépréciation	-	-5 104,00	-4 072 623,02	-757 043,95	-68 484,57	-1 165 165,19	-6 068 420,73
Reprises de dépréciations	+		0,00				0,00
Produits de cessions	+						0,00
Moins-values (1)	-		0,00	0,00	0,00		0,00
Reprises de moins-values	+		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transferts entre lignes	+/-						0,00
Autres variations (1)	+/-						0,00
<b>Cumul des amortissements et moins-values au 31.12.2015</b>		<b>-13 999,72</b>	<b>-27 121 057,94</b>	<b>-5 499 757,56</b>	<b>-360 813,98</b>	<b>-7 366 830,71</b>	<b>-40 362 459,91</b>
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2015</b>		<b>37 038,00</b>	<b>14 177 058,00</b>	<b>1 876 228,00</b>	<b>429 487,50</b>	<b>5 974 564,00</b>	<b>22 494 375,50</b>
Comptes		230000	241000	240000	242000	250000	

Conformément à la règle comptable n° 7 de la CE, les amortissements ont été enregistrés mensuellement dans le système SAP.

## B) Préfinancement à long terme

		31.12.2015	31.12.2014
299290	PF mis en œuvre par d'autres entités de l'UE que la Commission (préfinancement)	290 136,00	290 136,00
299000	<b>TOTAL</b>	<b>290 136,00</b>	<b>290 136,00</b>

Le montant de 290 136,00 EUR concerne le préfinancement alloué par l'AESM au projet Equasis (actuellement hébergé par l'AESM). Ce montant, initialement enregistré en tant qu'actif éventuel fin 2009, a été requalifié en tant que préfinancement à long terme alloué après la reconnaissance officielle de cette dette par le conseil d'administration d'Equasis.

## C) Stocks

		31.12.2015		
Compte	Créances de	Total brut	Réduction de valeur (-)	Valeur nette
310500	Mesures de lutte contre la pollution – dispersants/produits chimiques	1 072 320,00		1 072 320,00
292000	<b>Total</b>	<b>1 072 320,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 072 320,00</b>

## D) Préfinancement à court terme

	Préfinancement sans intérêts pour l'entité UE < 1 an	31.12.2015.	31.12.2014
	PF mis en œuvre par d'autres entités de l'UE que la Commission (préfinancement alloué à des tiers)	3 892 864,51	5 450 331,27
405290	Charges à payer sur PF tierces parties – Mis en œuvre par d'autres entités de l'UE que la Commission		
405297			
405200		<b>Total</b>	<b>3 892 864,51</b>

Ces préfinancements concernent principalement l'appel d'offres pour la lutte contre la pollution et d'autres activités opérationnelles.

## Créances à court terme

Créances courantes	31.12.2015			31.12.2014		
	Créances de	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette	Total brut	Montants réduits (-)
Clients	369 139,25	-5 914,51	363 224,74	55 301,46	-5 914,51	49 386,95
États membres	638 124,45		638 124,45	459 703,43		459 703,43
AELE	0,00		0,00	0,00		0,00
Pays tiers	15 108,21		15 108,21	47 488,99		47 488,99
Autres créances courantes (1)	5 955,77		5 955,77	697,36		697,36
<b>Total</b>	<b>1 028 327,68</b>	<b>-5 914,51</b>	<b>1 022 413,17</b>	<b>563 191,24</b>	<b>-5 914,51</b>	<b>557 276,73</b>

Le montant initial de toutes les créances à percevoir est reporté, déduction faite du montant des moins-values, lorsqu'il est évident que l'Agence ne sera pas en mesure de percevoir la totalité des montants dus au regard des créances initiales. Cette analyse est effectuée sur la base des soldes en fin d'exercice tels qu'ils apparaissent au moment de la préparation des états financiers.

Le montant des réductions est imputé au compte de résultat économique.

**Les créances courantes auprès des États membres de l'UE correspondent à la T.V.A. à récupérer (Portugal), et les créances courantes auprès des pays tiers sont principalement liées aux taxes et charges à percevoir dans le cadre des opérations LRIT.**

Les créances diverses (compte 410900) s'élèvent à un total de **51 127,29 EUR** et se composent de:

Créances diverses	31.12.2015			
	Créances de	Total brut	Montants réduits (-)	Valeur nette
Personnel		51 127,29		51 127,29
Autres (2)				0,00
<b>Total</b>		<b>51 127,29</b>	<b>0,00</b>	<b>51 127,29</b>

La ligne Autres – comptes de régularisation actif et passif s'élève à un total de **5 121 672,78 EUR** et se compose principalement de:

€ 120 244,54 EUR (produits à recevoir tels que LRIT, etc.)

€ 1 004 025,86 EUR (charges reportées telles que maintenance logicielle prépayée 2016)

€ 375 636,48 EUR (facture acquittée liée au loyer du premier trimestre 2015, etc.)

€ 3 621 765,90 EUR (produits à recevoir auprès d'entités consolidées)

#### **E) Trésorerie et liquidités**

Compte	Description	31.12.2015	31.12.2014
505000	<i>Encaisse non affectée:</i>	12 244 227,83	8 568 435,90
505300	Comptes courants (comptes bancaires)	12 228 295,12	8 552 693,54
505400	Régies d'avances	15 932,71	15 742,36
500000	<b>Total</b>	<b>12 244 227,83</b>	<b>8 568 435,90</b>

La trésorerie ne concerne que l'actif disponible du fait qu'il n'y a pas d'autres équivalents de trésorerie ni de placements liquides à enregistrer. À l'heure actuelle, l'Agence dispose d'une banque principale (ING Belgique) auprès de laquelle le compte principal est utilisé pour tous les paiements et revenus liés à la subvention communautaire. D'autres comptes ont été ouverts auprès d'ING pour la gestion des recettes affectées, tandis que trois régies d'avances sont également organisées via des comptes bancaires ouverts auprès de la Novo Banco Portugal.

## F) Capital

Le capital de l'AESM est diminué du résultat économique négatif de l'année 2015 (2 145 547,63 EUR) et s'établit à **36 294 648,55 EUR**.

## G) Autres dettes à long terme

D'un montant total de **110 798,68 EUR**, ce compte se compose de:

82 446,72 EUR – dépôts LRIT à long terme et intérêts recouvrés auprès des différents clients

28 351,96 EUR – intérêts financiers liés à plusieurs projets de recettes affectées (Equasis, Frontex, etc.)

## H) Provisions pour risques et charges (à court terme)

Comptes	Description	31.12.2014	Provisions	31.12.2015
		400	..... 410 ..	
		(+)	(+)	
	Affaires	0,00		<b>0,00</b>
	Autres *	0,00	46 000,00	<b>46 000,00</b>
483000	<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>46 000,00</b>

Les provisions sont liées aux dépenses de personnel.

## I) Dettes à court terme

Les créances courantes atteignent la somme de **694 210,46 EUR** et se composent de:

Compte	Créances courantes	31.12.2015	31.12.2014
441100	Vendeurs	4 768,25	33 496,63
441200	États membres	0,00	322 477,23
441300	AELE		
441600	Pays tiers	589 350,00	0,00
441700	Autres (1)	40 092,21	39 040,45
441000	<b>Total</b>	<b>634 210,46</b>	<b>395 014,31</b>

Les dettes résultant de l'achat de biens ou de services sont comptabilisées lors de la réception des factures pour le montant initial de celles-ci et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à l'Agence et acceptés par celle-ci.

La ligne Autres (1) se compose de:

(1) Veuillez préciser les «Autres créances courantes»:	31.12.2015	31.12.2014
Montants dus de la part d'organismes publics	6 110,21	1 537,48
Autres postes (débiteurs créanciers)	33 982,00	37 502,97
<b>Total</b>	<b>40 092,21</b>	<b>39 040,45</b>

### Créditeurs divers

Compte	Créditeurs divers	31.12.2015	31.12.2014
	Personnel	80 990,73	79 735,15
	Autres (2)	37 680,87	96 134,59
443000	<b>Total</b>	<b>118 671,60</b>	<b>175 869,74</b>

Les montants dus au personnel comprennent principalement des dettes envers le personnel de l'AESM (composées principalement d'acomptes individuels GALP). La ligne Autres (2) se compose de:

(2) Veuillez spécifier «Autres créditeurs divers»:	31.12.2015	31.12.2014
Actifs ABAC – produit reçu	32 832,39	89 075,99
Paiements à renvoyer	2 978,64	5 188,76
ONSS & autres	1 869,84	1 869,84
<b>Total</b>	<b>37 680,87</b>	<b>96 134,59</b>

Les comptes de régularisation actif et passif se montent au total à **2 185 841,81 EUR** et représentent principalement des factures à recevoir en 2016 pour des services rendus ou des produits livrés en 2015 (charges à payer: 1 860 830,01 EUR), les congés non pris du personnel au 31.12.2015 (321 764,90 EUR) et le crédit reporté (3 246,90 EUR).

Compte	Description	31.12.2015	31.12.2014
	Charges à payer	<b>2 182 594,91</b>	<b>2 756 886,15</b>
491010	Congés annuels non pris *	321 764,90	238 503,03
491011	autres charges à payer	1 860 830,01	2 518 383,12
		<b>3 246,90</b>	<b>1 312,38</b>
491000	Crédit reporté		
	<b>Total</b>	<b>2 185 841,81</b>	<b>2 758 198,53</b>

Conformément à la règle comptable n° 10 de la CE et au chapitre 19 des IPSAS (provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), les comptes de régularisation permettent d'enregistrer les montants dus pour des services rendus ou des produits

livrés, mais qui restent impayés, n'ont pas été facturés ou officiellement convenus avec le fournisseur, y compris les sommes dues aux employés (notamment les arriérés de congés payés). Les comptes de régularisation sont établis sur la base des estimations des ordonnateurs (évaluation basée sur les montants reportés imputables à 2015-2016).

Conformément à la règle comptable n° 12 de la CE, une dette due pour congé non pris (cumulant les absences compensées) en fin d'exercice a été intégrée dans l'état de la situation financière à la ligne Passif courant (créances courantes).

Le préfinancement perçu d'entités UE consolidées s'élève à **13 644 389,02 EUR** et se compose de:

- € 961 830,99 EUR (DG MOVE – résultat 2015)
- € 2 500 000 00 EUR (préfinancement perçu de la DG ENTR)
- € 4 044 553,09 EUR (préfinancement perçu de la DG DEVCO)
- € 6 138 004,94 EUR (préfinancement perçu de FRONTEX)

Les autres montants dus à des entités UE consolidées s'élèvent à **337 728,99 EUR** et se composent d'un escompte à percevoir auprès d'un fournisseur au nom de FRONTEX.

## J) Actif éventuel

Compte	Description	31.12.2015	31.12.2014
901100	Garanties reçues	3 875 763,20	5 065 544,39
	Garanties reçues dans le cadre de préfinancements *	3 875 763,20	4 665 544,39
901120	Garanties de bonne fin	0,00	400 000,00
901180	Autres garanties a)		
	Autres actifs éventuels b)		
901190	<b>TOTAL</b>	<b>3 875 763,20</b>	<b>5 065 544,39</b>

## K) Autres informations importantes

Compte	Autres informations importantes	31.12.2015	31.12.2014
904200	RAL - Engagements de paiement sur crédits en souffrance	36 730 365,26	35 987 100,69
904370	Engagement contractuel (pour lequel aucun engagement budgétaire n'a encore été effectué) *		
904400	Contributions aux organismes concernés		
904100	Engagements non utilisés		

904500	Engagements sur contrat de location	0,00	
904000	<b>TOTAL</b>	<b>36 730 365,26</b>	<b>35 987 100,69</b>

**L) Note concernant les comptes annuels se rapportant aux frais de personnel calculés par le PMO**

Note se rapportant aux frais de personnel:

Tous les calculs des traitements indiquant les dépenses salariales totales comprises dans le compte de résultat de l'Agence sont externalisés auprès de l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (également dénommé PMO), qui est un office central de la Commission européenne.

Le PMO a pour mission de gérer les droits financiers du personnel permanent, temporaire et contractuel travaillant à la Commission, ainsi que de calculer et de payer ses traitements et autres droits financiers. Le PMO assure également ces services pour d'autres institutions et agences de l'UE. Le PMO est aussi chargé de gérer la caisse de maladie des institutions, conjointement avec le traitement et le paiement des demandes de remboursement émanant des membres du personnel. Le PMO gère également la caisse des pensions et paie les pensions des membres du personnel retraités. Le PMO fait l'objet d'un audit de la part de la Cour des comptes européenne.

L'Agence est uniquement responsable de la communication au PMO d'informations fiables permettant le calcul des dépenses salariales. Elle est également chargée de vérifier que ces informations ont été correctement traitées dans le rapport mensuel de paie utilisé pour la comptabilité des dépenses salariales. Elle n'est pas responsable du calcul des dépenses salariales effectué par le PMO.

## 7. NOTES CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT

### A) Recettes

Compte	Recettes d'exploitation	2015	2014
744000	Recettes provenant du fonctionnement administratif	2 983 607,77	2 929 705,51
760000	Personnel		
744100	Recettes liées aux immobilisations	96 877,66	133 371,92
744900	Autres recettes administratives	2 886 730,11	2 796 333,59
744910	Autres	85 172,31	2 446 628,54
744919	<i>Recettes administratives provenant d'entités UE consolidées</i>	2 801 557,80	349 705,05
745000	Autres revenus d'exploitation	51 968 890,27	51 214 499,85
745100	Ajustements des provisions		
745200	Bénéfices réalisés sur le taux de change	2 565,70	2 855,79
745900	Autres	51 966 324,57	51 211 644,06
745910	Autres	262 717,60	1 414 170,37
745909	<i>Recettes de fonctionnement provenant d'entités UE consolidées (2)</i>	51 703 606,97	49 797 473,69
745919	<i>Contribution de l'Union européenne</i>	51 703 606,97	49 797 473,69
777777	<b>Total</b>	<b>54 952 498,04</b>	<b>54 144 205,36</b>

Le compte 744919 porte sur les recettes administratives liées aux projets en cours financés par la CE ou FRONTEX et comptabilisées dans les comptes de régularisation inter-entités.

Les recettes d'exploitation sont globalement stables (+1,5 %), grâce à une bonne planification budgétaire au sein de l'Agence.

## B) Dépenses

Compte		2015	2014
610000	<b>Dépenses administratives</b>	<b>33 206 896,67</b>	<b>32 297 930,50</b>
6201x	Totalité des frais de personnel	17 599 973,17	17 502 135,25
620100	Dépenses de personnel	17 599 973,17	17 502 135,25
620109	Dépenses de personnel auprès d'entités consolidées	0,00	0,00
630100	Dépenses liées aux immobilisations	9 358 772,40	8 036 797,10
611000	Autres dépenses administratives	6 248 151,10	6 758 998,15
611100	Terrains et immeubles	2 904 002,23	2 797 462,67
611109	Terrains et immeubles auprès d'entités consolidées	129 452,46	159 142,19
611900	Ensemble des autres dépenses	3 214 696,41	3 802 393,29
611910	Autres	2 717 496,42	3 142 324,80
611919	<i>Dépenses administratives auprès d'entités consolidées</i>	497 199,99	660 068,49
600000	<b>Dépenses opérationnelles</b>	<b>23 910 920,30</b>	<b>22 555 774,23</b>
606000	Autres dépenses opérationnelles	23 910 920,30	22 555 774,23
640000	Pertes de change	18 423,55	34 714,18
606900	Autres dépenses opérationnelles	23 892 496,75	22 521 060,05
606910	Autres	23 704 743,75	22 468 145,05
606919	<i>Autres – Entités consolidées</i>	187 753,00	52 915,00
666666	<b>Total</b>	<b>57 117 816,97</b>	<b>54 853 704,73</b>

**Les dépenses ont globalement augmenté de 4 % entre 2014 et 2015,**  
principalement en raison des facteurs suivants:

**Les dépenses liées aux immobilisations ont progressé de 14,2 %,** en raison des pertes résultant des investissements consacrés au prééquipement et à l'équipement APM (faillite de OW Tanker).

**Les coûts d'exploitation ont augmenté de 5,7 %,** en raison d'activités supplémentaires en 2015.